



REGLEMENT INTERIEUR CLUB DES SUPPORTERS « TOUS EN ROUGE »

1. Le supporter reçoit le tee-shirt du club des supporters «Tous en Rouge». Ce tee-shirt doit impérativement être porté lors des rencontres à domicile.
2. La carte d'entrée à Cholet Basket n'est pas cessible, sauf si la personne porte le tee-shirt du club des supporters et respecte le règlement intérieur.
3. En adhérant au Club des Supporters «TOUS EN ROUGE», le supporter se verra attribuer une place pour la saison complète *(le 1^{er} rang est réservé aux personnes possédant des tambours et à mobilité réduite)*

En aucun cas, ce dernier ne sera autorisé à s'asseoir ailleurs que sur la place qui lui est réservée. Le non-respect de cette règle sera sanctionné par une exclusion temporaire de salle.

4. La bonne marche du Club des Supporters suppose un minimum de règles à respecter :
 - Respecter les règles de sécurité mises en place dans l'enceinte de la Meilleraie.
 - Respecter notre équipe (joueurs et dirigeants), les équipes adverses (joueurs et dirigeants) et les arbitres. Notre attitude avec les autres clubs de supporters doit être courtoise et amicale. Le fair play doit être un leit motiv.
 - Adopter un comportement correct. Les débordements, les violences, le jet de projectiles et autres comportements dangereux seront passibles de sanctions.
5. L'adhésion au "Club des Supporters «TOUS EN ROUGE»" entraîne l'acceptation, sans restriction du présent règlement. **Tout manquement entraînera une sanction ou une exclusion définitive.**

Fait à _____, le _____

Président de Cholet Basket
Jérôme MERIGNAC

Signature de l'adhérent :
Nom :
Prénom